



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Dossier de presse

Annecy, le 12 février 2024

## Bilan 2023 : les chiffres de la sécurité



### Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.60.58 | 06.78.05.98.53 | [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

Pour rappel, Les chiffres présentés ci-après concernant le département de la Haute-Savoie sont issus de données nationales, diffusées mensuellement, et librement consultables sur le site internet du ministère de l'Intérieur : [www.interieur.gouv.fr/Interstats](http://www.interieur.gouv.fr/Interstats)

Il s'agit de tous les faits commis dans le département (qu'ils aient été recensés par les forces de l'ordre de Haute-Savoie ou dans un autre département).

## I. La sécurité publique

De manière globale, les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) commises dans le département s'accroissent (+9 %). 7800 actes ont été constatés contre 7154 en 2022. Cette hausse se justifie par la forte augmentation du nombre d'actes liés aux violences physiques non crapuleuses (+11,3 %).

	Total des faits commis dans le département en 2023	Variation entre 2022 et 2023
Violences physiques non crapuleuses dont coups et blessure volontaires sur personnes de 15 ans ou plus	3647	8,70 %

Les atteintes aux biens augmentent également (+6,2 %). En revanche certains items sont très bien orientés.

	Total des faits commis dans le département en 2023	Variation entre 2022 et 2023
Cambriolages dont de logements	3140	14,00 %
Vols liés aux véhicules à moteur dont vols d'accessoires sur véhicules	513	-38,30 %

L'action et la pugnacité des services est à relever puisque les taux d'élucidation des services de police et de gendarmerie sont en forte hausse

	Evolution 2022/2023 des faits élucidés	Taux d'élucidation 2023
Atteinte aux biens	+ 13,3 %	13,10 %
<i>Dont les vols sans violence</i>	+ 16,4 %	11,40 %
Atteinte volontaire à l'intégrité physique	+4,2 %	70,30 %
<i>Dont les violences sexuelles</i>	+4,6 %	73,20 %

### **→ Focus sur la lutte contre le trafic de stupéfiants**

En matière de lutte contre les stupéfiants, le travail de l'ensemble des services reste très important.

En zone police, le nombre d'interpellations pour trafic de stupéfiants a connu une hausse de 10%.

De très belles affaires ont été menées, ainsi qu'une politique de harcèlement mettant un coup d'arrêt à certains points de deals, notamment à Annecy.

En matière de trafic de stupéfiants, deux marchés sont à distinguer : le cannabis géré par des trafiquants dits «classiques » issus du département ou de la région ; et, la cocaïne et l'héroïne, gérées par des groupes criminels organisés qui viennent de l'étranger. On peut noter qu'en 2023, le département de la Haute-Savoie enregistre deux tentatives de meurtres et deux enlèvements, séquestrations, en lien avec des trafics de stupéfiants implantés sur Annemasse et son agglomération.

La gendarmerie a vu la plupart de ses items baisser en 2023 par rapport à 2022, mais reste très mobilisée dans la lutte contre le trafic de stupéfiants à travers 3 leviers : le renseignement criminel, le contrôle des flux et la saisie des avoirs criminels.

La douane a procédé à la saisie de 229 kg de stupéfiants dont 111,8 kg d'herbe de cannabis, 37,4 kg de résine de cannabis, 19,3 kg de cocaïne, 15,8 kg d'héroïne et 2974 doses d'ecstasy. En février 2023, ont également été saisis 100 kg de produits de coupage sur un ressortissant albanais lors d'un contrôle routier. Ces produits (paracétamol et caféine) étaient destinés à être mélangés à de l'héroïne pour en augmenter le volume et en faciliter la prise par les toxicomanes.

### **→ Focus sur les saisies d'armes de poing**

En présence d'un danger grave pour la personne détentrice de l'arme à feu ou pour autrui et après évaluation de la dangerosité du risque ainsi que d'une appréciation de l'actualité du danger, le représentant de l'État dans le département peut ordonner à une personne de lui remettre volontairement les armes qu'il détient.

En l'absence de remise volontaire, le préfet sollicite les forces de la sécurité intérieure afin de procéder à la saisie des armes au domicile de la personne concernée. Au préalable, une autorisation du juge des libertés et de la détention est requise conformément à l'article L.312-8 du code de la sécurité intérieure. En parallèle, le procureur de la République est informé de la situation.

Plusieurs cas de figure peuvent provoquer la mise en œuvre de procédures de remise / saisie administrative d'armes ont été identifiés :

- situations extra judiciaires : le détenteur présente une fragilité psychologique (signalements inquiétants, tendances suicidaires) ;
- situations infra judiciaires : conflits de voisinage ;
- situations judiciairisées : violences intra-familiales, dans ce cas, une procédure de saisie judiciaire des armes peut avoir été engagée concomitamment.

Procédures de remises / saisies d'armes administratives engagées dans le département de la Haute-Savoie	
En 2022 : 6	En 2023 : 8

Les saisies d'armes détenues illégalement sont également en hausse sur le département :

Sur la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre, le nombre de saisies n'a cessé de croître, enregistrant une hausse de 86 % en comparaison avec l'année 2022, en zone police.

En zone gendarmerie, les saisies d'arme à feu sont aussi en très forte croissance avec 213 saisies en 2023 contre 108 en 2022, soit une augmentation de + 97,2%. Les saisies d'armes de poing sont également en hausse (61 en 2023 ; 45 en 2022 et 43 en 2021).

→ **Focus sur la gestion des installations illicites de gens du voyage :**

En 2023, M. le préfet a signé 67 arrêtés préfectoraux portant mise en demeure de quitter les lieux sur les 97 installations illicites recensées.

Arrondissement	Nombre de demandes d'évacuation	Nombre de MED	Refus (non respect schéma et des 2 conditions précitées)
Annecy	9	7	1
Bonneville	12	5	0
Saint-Julien	34	31	0
Thonon	32	24	1

Les installations illicites qui n'ont pas fait l'objet d'un arrêté portant mise en demeure de quitter les lieux sont liées soit :

- à un départ du groupe avant la signature de l'arrêté préfectoral ;
- au fait que l'installation illicite a eu lieu dans une commune de plus de 5000 habitant, qui ne dispose pas d'équipement visant à l'accueil des gens du voyage et dont l'EPCI n'est pas en conformité au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

D'importantes opérations d'évacuation ont eu lieu, et certaines ont conduit à la saisie de caravanes ou de véhicules. En zone police, une opération a eu lieu le 27 décembre 2023 sur la commune d'Etrembières, à laquelle ont participé 3 gendarmes, la police cantonale suisse ainsi qu'une unité de CRS venue en renfort. Cette opération d'ampleur a donné lieu au contrôle des 43 caravanes et 55 véhicules implantés, avec la mise en fourrière de 4 véhicules légers et une caravane. 22 PVE ont été dressés, une procédure pour usurpation de plaque a été diligentée, ainsi que la saisie d'un permis de conduire suisse et deux titres de séjour suisse invalides. Au total sur l'année, ce sont 8 caravanes qui ont été saisies.

→ **Focus sur le volet financier de la prévention de la délinquance**

Les actions financées au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et de la radicalisation ont représenté 373 000 euros en 2023 auxquels se sont ajoutés 100 000€ dédiés à des actions dans les 2 QRR du département.

Les actions dédiées à la prévention de la délinquance, pour un montant de 190 000 euros, ont été réparties entre quatre axes :

- agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention auprès des jeunes
- aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- la population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance
- Renover et rendre plus efficace la gouvernance des actions de prévention

-> 38 demandes de financement ont été déposées et 33 ont pu être financées.

Les projets de prévention de la radicalisation ont été financés pour un montant de 40 000 euros (3 projets financés).

Concernant le programme sécurisation, la dotation s'est élevée à 143 000 euros, répartis entre trois types de travaux :

- les travaux de vidéoprotection des collectivités territoriales : 26 dossiers de demande -> 10 financés -
- les travaux de sécurisation des écoles : 8 dossiers de demande -> 8 dossiers financés
- le financement d'équipements de la police municipale (gilets pare-balles, caméras-piétons) : 16 dossiers financés

Les 100 000 € dédiés au financement de projets au sein du QRR ont permis de financer 16 projets locaux.

## II. La lutte contre les violences faites aux femmes

### Chiffres Clés dans notre département

#### Police Nationale:

• **601** femmes victimes de violences conjugales (sur 696 faits) soit **86,35%**  
• Les violences conjugales sont en baisse de 1,14% par rapport à l'année 2022

#### Gendarmerie Nationale:

• **1 031** femmes victimes de violences conjugales (sur 1 265 faits) soit **81,50%**.  
• Les violences conjugales sont en hausse de 22,10% par rapport à 2022

#### 4 intervenants sociaux police et gendarmerie (ISPG):

Total de **1 437** dossiers violences conjugales traités  
- Annecy: **419** situations de violences conjugales traitées  
- Annemasse: **486** situations  
- Vallée de l'Arve: **305** situations  
- Chablais: **227** situations

#### Association Espace Femmes (réfèrent violences conjugales):

**1 147** femmes accompagnées par l'association  
**269** femmes suivies dans le cadre du relais 3919  
**5 874** entretiens réalisés  
**43** femmes et **65** enfants hébergés par l'association

#### Formations forces de l'ordre:

**10** sessions réalisées

#### Astreinte partenaires (Espace Femmes) 24h/24h:

Mise en sécurité: **156** femmes/**257** entretiens  
**42** femmes astreintes semaines/**44** weekends/  
**400** en permanence d'urgence

#### Bons taxi à l'attention des forces de l'ordre:

**39** Utilisations pour un total de 4 000 euros

#### Hébergement:

**108** places fléchées femmes victimes de violences financées par la DDETS (+8 places en 2023)

#### Bracelets Anti-Rapprochement (BAR)

**12** attributions

#### Téléphones Grave Danger (TGD):

Dotation de **113** TGD pour la Haute Savoie:  
**106** attributions en 2023

#### Hébergement pour auteurs (association AVIJ):

• **7** places: **5** places sur le ressort du TJ d'Annecy (**3** places sur Annecy et **2** places sur Rumilly) + **2** sur le ressort du TJ de Bonneville (Cluses)  
Accompagnement: AVIJ  
• **15** évictions

#### Association AVIJ

#### (Bureau d'Aide aux Victimes):

**1 084** femmes victimes accompagnées par l'association au sein des 3 BAV et PAD  
**415** EVVI réalisées  
**253** victimes prises en charge par psychologue

#### Association CIDFF 74:

**421** femmes victimes reçues concernant les violences

#### Association OSTARA:

**202** femmes accueillies  
**484** accompagnements individuels/**90** femmes aux groupes de paroles/ **157** femmes aux ateliers/ **117** femmes aux permanences collectives

#### Auteurs de violences (association AVIJ):

**318** auteurs ont suivi des stages de responsabilisation / **17** sessions réalisées  
**53** auteurs accompagnés dans le cadre d'un suivi psychologique

#### Enfants accompagnés par l'AVIJ (cadre VC)

PEC juridique: **50** / PEC psy (entretiens): **11**

#### Association Women Safe and Children 74:

**65** femmes accueillies/**10** mineurs (rdv psychologue)  
**312** rdv psychologue / **58** rdv juriste  
**400** appels téléphoniques / **120** contacts par mails



### III. La sécurité routière



**BILAN**

## Bilan provisoire de l'accidentalité routière en 2023



#### PRÉAMBULE

En 2023, **38** personnes ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie, soit une baisse de -14 % par rapport à 2022 et de 10 % par rapport à la moyenne 2018-2022. La mortalité routière retrouve le niveau de 2013 et 2015 (37 tués).

Cela représente en moyenne par mois :

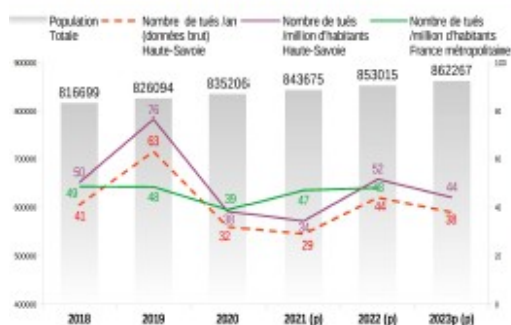
- 44 accidents corporels
- 3 tués
- 55 blessés

Toutefois, le nombre de tués pour 100 blessés (7,2) est supérieur à 2022 (6,3) et en moyenne sur la période 2018-2022 (6,7)



#### NB TUÉS / NB D'HABITANTS

Évolution du nombre de tués par million d'habitants par rapport à l'évolution de la population au niveau local et au niveau national



#### ACCIDENTS/TUÉS/BLESSÉS

	Accidents corporels	Tués	Blessés	
2023 (provisoire)	522	38	656	
2022 (définitif)	556	44	698	
2023/2022	Différence	-34	-6	-42
	Evolution	-6 %	-14 %	-6 %
2019 (définitif)	547	63	648	
2023/2019	Différence	25	25	-8
	Evolution	-5 %	-40 %	+1 %
Moyenne 2018-2022	516	42	626	
Evolution 2023/ moyenne 2018-2022	+1 %	-10 %	+5 %	

↳ de mortalité routière de -3 % sur les 12 derniers mois en France Métropolitaine.

↳ du nombre total de blessés de -1,9 % par rapport à 2022.

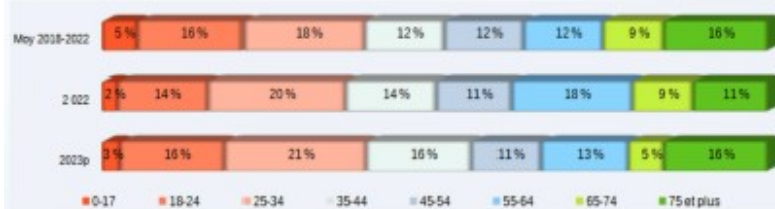


On dénombre de 44 tués par million d'habitants contre 52 en 2022 (50 pour la moyenne 2018-2022).

Les tranches d'âges les plus touchées sont :

- les jeunes de 18-24 ans (109 tués/million d'hab contre 99 en 2022)
- les seniors de 75 ans et plus (92 tués/million d'hab contre 75 en 2022).

#### SELON LA CLASSE D'ÂGE



Par rapport à 2022, la mortalité ...

- des jeunes de 18 à 24 ans stagne, mais 67 % sont présumés responsables
- des seniors : ↘ -11 % chez les 65 ans et plus  
↗ +20% chez les 75 ans et plus

#### SELON LE MILIEU



##### En agglomération

47 % des tués (18)  
55 % des blessés (369)



##### Hors agglomération

47 % des tués (18)  
37 % des blessés (246)

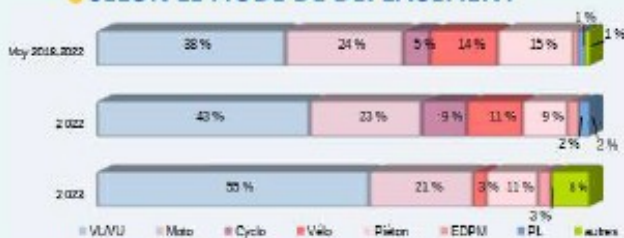


##### Sur Autoroute

5 % des tués (2)  
7 % des blessés (45)



## ● SELON LE MODE DE DÉPLACEMENT



Par rapport à 2022, on constate

↳ du nombre de tués

- ▷ Cyclistes : **-80%** (1 tué contre 5 en 2022)
- ▷ = Une stagnation chez les piétons : 4 tués comme en 2022
- ▷ Aucun tué chez les cyclomotoristes
- ▷ 2 usagers de quad tués
- ▷ 1 jeune usager EPDM tué

↗ **+16%** des tués (22) usagers VL (19 tués dont 5 passagers)

## ● LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE dans le département

**9 tués en janvier**, soit **24%** des tués de l'année.

**16%** des tués sont des passagers

↳ **-50%** des tués modes en période estivale (juin à septembre)

↳ des tués deux-roues motorisés : **-20%** par rapport à 2022.

↗ **+15%** des tués en agglomération par rapport à 2022.

Les **tués de 18 à 24 ans (16%)** et les **75 ans et plus (16%)** représentent le double de leur proportion dans la population du département (respectivement 7% et 8%).

## ● LES PRINCIPAUX FACTEURS D'ACCIDENTS MORTELS (multicauses)

La vitesse excessive ou inadaptée = **42%** (30% en 2022)

La conduite sous emprise de substances psychoactives = **27%** (54% en 2022)

Les dépassements dangereux = **16%** (11% en 2022)

L'inattention/distractions = **8%** (12% en 2022)

## Les indicateurs du DGO en 2023

LES DEUX-ROUES MOTORISÉS (2% du trafic)  
(nombre de victimes tués et blessés)



LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL  
(nombre de victimes tués et blessés)



LES CONDUITES À RISQUES présentes dans la majorité des accidents  
(nombre de victimes tués et blessés par facteur)



LES MOBILITÉS DOUCES  
(nombre de victimes tués et blessés par mode déplacement)



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE**

Source : ONISR séries labellisées.

Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre. Les données 2018 à 2022 sont définitives. Les données 2023 sont provisoires.

### Les points singuliers pour notre département :

- La répartition mensuelle des tués évolue : une hécatombe au mois de janvier, puis une répartition plus homogène le reste de l'année, sans concentration lors des mois estivaux.
  - 24 % de la mortalité concentrée sur le mois de janvier (9 tués en 2023, 2 en 2022),
  - 34 % des tués seulement entre juin et septembre (13 tués en 2023), contre 59 % (soit 26 tués) en 2022, année où le mois de septembre avait été particulièrement meurtrier (13 tués),
- Autre singularité : le nombre de tués en agglomération augmente de 15 % (vs 2022),
  - Pour la 1ere fois le nombre de tués en et hors agglomération s'équilibre (hors autoroute) alors qu'auparavant nous étions sur un ratio de 1 pour 3.,
- Une augmentation significative de la mortalité des personnes circulant en voiture,
  - 58 % (soit 22 tués) en 2023 vs 43 % (soit 19 tués) en 2022,
- Une baisse de la mortalité des deux-roues, motorisés ou non : 24 % en 2023 vs 34 % en 2022,
  - 1 seul cycliste tué soit (3 % en 2023) contre 5 en 2022 (11%),
  - 8 motards en 2023 (21 % en 2023) contre 10 en 2022 (23%),
- Deux classes d'âges toujours sur-représentées : les 18-24 ans et les +75 ans (32 % des tués vs 15 % de la population en Haute-Savoie)
  - les 18-24 ans : 16 % des tués (6) alors qu'ils ne représentent que 7 % de la population,
  - les +75 ans : 16 % des tués alors qu'ils ne représentent que 8 % de la population.

### 1.2.3. Les principales causes (cumulées) des accidents mortels sont et restent :

- une vitesse excessive et/ou inadaptée : 42 % (vs 31 % en 2022),
- la conduite sous l'emprise d'alcool et/ou de stupéfiants 27 % (alcool, 18 % et/ou stupéfiant 9 %) ( vs 46 % en 2022).